



Conseil Municipal extraordinaire du 03 octobre 2018

Membres en exercice : 11, Présents : 11, Excusés : 0 Absent : 0

Le 03 octobre à 19 heures, le conseil municipal de la commune de Gluiras convoqué en urgence par courriel du 1^{er} octobre conformément à l'article L.2121.10 du CGCT, s'est réuni sous la présidence de M. Marc TAULEIGNE, Maire.

Etaient présents : Mmes BEUDOT Elisabeth, CHABAL Fabienne, COURTHIAL Marie-Laure, MICHEL Maryline, MM. BESSON François, COURTHIAL Gildas, FAYARD Etienne, FOUGIER Sébastien, HAVOND Mickaël, KANDOUCI Christian et TAULEIGNE Marc.

Etaient absents excusés :

Le quorum étant atteint la séance a été déclarée ouverte, Mme Elisabeth BEUDOT est nommée secrétaire de séance.

Délibération 20181003-1001 – AVENANTS N1 DES LOTS 1 ET 2 DU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION DE LA CHAUFFERIE BOIS ET DU RESEAU DE CHALEUR DE GLUIRAS

Le Maire rappelle que la commune de Gluiras, lors de son conseil municipal du 17 mars 2017, a confié au Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche (SDE07) une mission de mandat d'ouvrage pour la création d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur.

Le Maire rappelle que le SDE07 a attribué les 3 lots du marché de travaux aux entreprises suivantes :

- Lot 1 – Gros Œuvre, VRD et Divers, entreprise FT CONSTRUCTION pour un montant de 107 073.56 euros HT ;
- Lot 2 – Chaufferie biomasse, réseau de chaleur et divers, groupement CROZE/LAFFONT pour un montant de 178 574.46 euros HT ;
- Lot 3 – Réseaux secondaires des sous stations, groupement CROZE/LAFFONT pour un montant de 15 943.76 euros HT.

En ce qui concerne le lot 1 – Gros œuvre – le Maire rappelle que ce lot comprenait une tranche optionnelle d'un montant de 500 euros HT en moins-value qui correspondait au cheminement alternatif des réseaux humides. La commune de Gluiras a validé cette tranche optionnelle lors du conseil municipal du 06 avril 2018. Ainsi le montant de ce marché est confirmé à 107 073.56 euros HT.

Travaux supplémentaires lot 1 : Lors de l'avancement des travaux, le Maire informe le conseil municipal des travaux supplémentaires qui ont été réalisés par le prestataire :

- Tranchée décalée et regards supplémentaire pour un montant de 1 655 euros HT ;
- Prolongement garde-corps pour un montant de 1 637.50 euros HT ;
- Regard AEP pour un montant de 654 euros HT.

Moins-value lot 1 : Lors de l'avancement des travaux, le Maire informe le conseil municipal des travaux qui n'ont pas été réalisés par le prestataire :

- Scellement grille anti chute pour un montant de 250 euros HT ;
- Tronçonnage et évacuation des matériaux pour un montant de 600 euros HT ;
- Dépose et repose d'une partie du muret en pierre pour un montant de 1 500 euros HT ;
- Repose muret en pierre pour un montant de 1 500 euros HT.

Ainsi pour ce lot un avenant N°1 doit être passé pour un montant de 96.50 euros HT en plus-value.



En ce qui concerne le lot 2 – Chaufferie biomasse, réseau de chaleur et divers – le Maire informe le conseil municipal de l'avancement des travaux et notamment des travaux supplémentaires réalisés par le prestataire.

Travaux supplémentaires lot 2 :

- Dépose joints amiante pour un montant de 500 euros HT ;
- Mat pour projecteur et couvercle ventilation haute du silo pour un montant de 244 euros HT.

Ainsi pour ce lot un avenant N°1 doit être passé pour un montant de 744 euros HT en plus-value.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE les travaux supplémentaires du lot 1 « gros œuvre » et PREND ACTE des travaux de ce lot non réalisés et AUTORISE le SDE07, mandataire, à passer un avenant correspondant pour un montant de 96.50 euros HT.**
- **ACCEPTE les travaux supplémentaires du lot 2 « Chaufferie biomasse, réseau de chaleur et divers » et AUTORISE le SDE07, mandataire, à passer un avenant correspondant pour un montant de 744 euros HT.**

Signatures

BESSON François

BEUDOT Elisabeth

CHABAL Fabienne

COURTHIAL Gildas

COURTHIAL Marie-Laure

FAYARD Etienne

FOUGIER Sébastien

HAVOND Mickaël

KANDOUCI Christian

MICHEL Maryline

TAULEIGNE Marc

